



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 JUILLET 2025 A 20H30**

Sous la présidence de Madame Sandrine DUBOIS, Maire de la commune de Saint-Martin-le-Châtel.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Nadège BERTHAUD, Christian CHENAUX, Loïc CURT, Sandrine DUBOIS, Esther DUMAIRIE, Catherine DUC, Jean-Philippe LOUVET, Lilian MOREL, Stéphanie PELUS, Jean-François RAVET, Emma RENARD et Isabelle SAGE.

Membre(s) absent(s) : Monsieur Christophe DEBAT.

Secrétaire de séance : Madame Emma RENARD

Par convocation en date du 16 juillet 2025, l'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Administration générale

2.1. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

- DIA n° 2025-04 : Déposée le 4 juin 2025 par Maître Julie MACHADO, notaire, 150 rue Rambuteau, 71000 MÂCON, concernant la vente d'un bien bâti, cadastré AL 174 situé 223 route du Blétonnet, d'une superficie de 9195 m².

- DIA n° 2025-05 : Déposée le 3 juillet 2025 par Optimum Lotisseur Promoteur, Rue des Près de la Cloche, 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, concernant la vente d'un bien non bâti, cadastré AR 149, d'une superficie de 600 m² et AR 151 (1/5 indivis. de 352 m²), situé Aux Petites Croix.

- DIA n° 2025-06 : Déposée le 4 juillet 2025 par Optimum Lotisseur Promoteur, Rue des Près de la Cloche, 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, concernant la vente d'un bien non bâti, cadastré AR 147, d'une superficie de 740 m² et AR 151 (1/5 indivis. de 352 m²), situé Aux Petites Croix.

- DIA n° 2025-07 : Déposée le 9 juillet 2025 par Optimum Lotisseur Promoteur, Rue des Près de la Cloche, 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, concernant la vente d'un bien non bâti, cadastré AR 146, d'une superficie de 804 m² et AR 151 (1/5 indivis. de 352 m²), situé Aux Petites Croix.

- DIA n° 2025-08 : Déposée le 11 juillet 2025 par Optimum Lotisseur Promoteur, Rue des Près de la Cloche, 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, concernant la vente d'un bien non bâti, cadastré AR 150, d'une superficie de 575 m² et AR 151 (1/5 indivis. de 352 m²), situé Aux Petites Croix.

2.2. Rétrocession de la voirie et des espaces verts par Ain Habitat (délibération)

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement du Lotissement « le Plantat » situé route de Polliat par le bailleur social Ain Habitat.

Dans ce cadre, il est proposé à la commune d'intégrer dans le domaine public la voirie et les espaces verts sur les parcelles cadastrées AP n°740 et 758 pour partie.

Il est proposé que l'intégration dans le domaine public soit réalisée par acte notarié, mission confiée à l'entreprise Ain Habitat. La rétrocession de la parcelle est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'intégration dans le domaine public des parcelles concernées par la voirie et les espaces verts appartenant au propriétaire Ain Habitat du lotissement Le Plantat.

DÉSIGNE Madame le Maire, Sandrine DUBOIS, pour représenter la Commune en qualité d'acquéreur et signer l'acte à intervenir ainsi que tout autre document s'y rapportant,

DÉCIDE d'intégrer ces parcelles dans le domaine public communal et de mettre à jour le tableau de classement des voies communales,

DONNE pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

2.3. Modification des tarifs du restaurant scolaire (délibération)

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à la réunion de la commission scolaire du 5 juin 2025, un bilan financier a été fait et il en résulte que le coût d'un repas revient à 6,47€ (hors électricité, eau, achats, ...). Les membres proposent de modifier les tarifs du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de modifier les tarifs comme suit :

- Restaurant scolaire :
 - Tarif « régulier » comprenant le prix du repas et le temps de garde méridien : 4,50 €
 - Tarif « occasionnel » comprenant le prix du repas et le temps de garde méridien : 4,90 €
 - Tarif « adulte » : 6,40 €.

DIT que les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

AUTORISE Madame le Maire à modifier le règlement intérieur en ce sens.

Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. Compte rendu des commissions :

• Ressources humaines : (rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine)

- Le contrat auprès d'AIDS de Mme GALLAND Caroline prend fin au bout de 5 ans. La commune a donc décidé de lui proposer un CDD pour la prochaine année scolaire.

- Emploi d'été : Clémence GIROUSSE a commencé le 30 juin 2025 et terminera le 22 août 2025.

- Secrétariat : Afin d'épurer l'inventaire des actifs de la commune la secrétaire de Saint-Sulpice, qui complétait le temps partiel d'Amélie DI-SCALA jusqu'à son retour à temps plein le 2 juin, a poursuivi sa mission à raison de 4h/semaine pendant le mois de juin.

• Scolaire : (rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine)

- Rentrée 2025/2026 : 70 élèves sont prévus pour la rentrée prochaine répartis comme suit : 28 enfants en maternelle, 19 CP-CE1 et 23 CE2, CM1 et CM2.

- Urbanisme : (rapporteuse : Mme DUC Catherine)

- Récapitulatif des dépôts de dossiers du 20 janvier au 30 juin : 6 Certificats d'Urbanisme, 5 Permis de Construire et 19 Déclarations Préalables (dont 11 dossiers concernant des panneaux photovoltaïques).

- Commission bâtiments : (rapporteur : Mr CHENAUX Christian)

- École :

Les peintures des classes primaires sont terminées et le couloir est en cours.

L'entreprise RDO doit intervenir concernant le problème d'un moteur de volet dans l'une des classes primaires.

L'installation de la fibre optique est prévue courant août.

- Salle des Fêtes :

Les tables de pique-nique sont en place.

Le devis concernant le bandeau accroché par un camion a été envoyé à l'assurance. Celle-ci a émis un avis favorable pour la prise en charge des travaux. La Commune devra avancer la franchise de 258€ qui sera remboursé par l'assurance adverse par la suite. Lors de l'établissement du devis, l'artisan a détecté un autre dommage sur le bacacier côté cuisine qui n'avait jamais été signalé. De fait, un autre devis a été demandé pour réparation de ce sinistre.

- Bibliothèque :

Le radiateur sera changé au mois d'août.

- Logement communal :

Un état des lieux sortant a été effectué dans l'un des deux logements. Il ne sera pas remis en location tout de suite afin d'effectuer un rafraîchissement des peintures (des devis vont être demandés).

Les remplacements des radiateurs et chauffe-eaux des deux logements sont prévus sur le mois d'août.

Suite à l'accrochage d'une voiture sur l'un des logements communaux un devis a été établi pour un montant de 1700€. L'assurance a également émis un avis favorable pour la prise en

charge des travaux. En revanche, la Commune devra avancer la franchise de 258€ qui risque de ne pas être remboursée au vue de l'absence d'assurance de la partie adverse.

- Restaurant scolaire :

Une cellule de refroidissement a été installée cette semaine. Une formation d'utilisation de ce matériel sera demandée à l'entreprise Joseph.

- Commission voirie : (*rapporteur : Mr LOUVET Jean-Philippe*)

- Balayage voirie :

La balayeuse passera dans la commune le jeudi 24 juillet.

- Programme voirie 2025 :

Les travaux d'enrobés ont commencé. Le reste du programme devrait se poursuivre début septembre.

- Cimetière :

Un devis à l'entreprise Phytra a été demandé pour le désherbage des inters tombes. Le devis sur une année complète avec 6 passages s'élève à 1500€ HT et un autre devis a été demandé pour cette fin d'année, soit 3 passages, il s'élevant lui au montant de 900 € HT.

- Plots lumineux :

Le devis concernant l'installation de plots lumineux solaires, au nouveau carrefour route de Polliat et sur les ralentisseurs route de Bourg, a été reçu et représente le montant de 4 080€ TTC. Les élus s'interrogent sur l'installation de réflecteurs, semble-t-il moins onéreux que des plots lumineux et demandent un nouveau devis.

- Tracteur :

Le coût des réparations du tracteur s'élève au montant de 1 510 € TTC. Des frais de changement de pneus sont également à prévoir pour 743.23 € TTC.

- Chantier Logidia :

L'entreprise de TP qui effectue les travaux a envoyé un devis concernant la réfection des trottoirs le long de la route départementale et des logements en construction. Ce devis, d'un montant de 18214,20 € est validé par le conseil municipal et fera l'objet d'une Décision Modificative lors du prochain conseil municipal.

• Commission fêtes et cérémonies : (*rapporteuse : Mme BERTHAUD Nadège*)

- CCAS :

Le repas du CCAS aura lieu le 27 septembre. 83 courriers ont été envoyés afin de savoir si les personnes souhaitent participer au repas ou bénéficier d'un colis.

- Repas communal :

Le repas communal se déroulera le samedi 18 octobre.

- St Mart'Infos :

Les bulletins de juillet ont été édités et devront être distribués prochainement.

4. Compte rendu des réunions:

- Réunion du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc du 3 juillet : (rapporteuse : Mme DUC Catherine)

Il n'y aura pas de travaux de réfection de canalisation sur notre commune pour 2025-2026.

En 2024, le programme de renouvellement des canalisations sur l'ensemble des communes du syndicat a porté sur 12.6 km pour un montant HT supérieur à 2 millions d'euros. En 2025, environ 10 km de conduites seront remplacées, pour un montant avoisinant 2,5 millions d'euros.

SOGEDO, qui est le gestionnaire du réseau depuis le 1er octobre 2023, a mis en place un système de détection de fuite par satellite qui a permis de détecter 84 dysfonctionnements. Il a également installé des "mouchards" sur 30 poteaux incendie (sur les 1000 poteaux du secteur), qui ont permis de mettre à jour un certain nombre de prélèvements non autorisés. A noter qu'environ 74 000m³ ne sont pas facturés. Un montant forfaitaire de pénalisation de 500€ en cas de prélèvement non autorisé a été voté lors de ce conseil syndical.

SOGEDO compte 20 564 abonnés (contre 20 515 en 2023) desservis par un réseau long de 786 km de canalisations. La consommation est de 154 litres/habitant/jour soit 112m³/abonnement/an.

Le taux de conformité des analyses bactériologiques des eaux distribuées est à 100%.

Une hausse du prix de l'eau est à prévoir dans les années à venir si le syndicat veut poursuivre son programme de renouvellement des canalisations, en raison d'une forte hausse de coûts des matériaux.

- Verger Partagés : (rapporteuse : Mme Isabelle SAGE)

Le projet consiste à réunir les habitants autour de ce projet. Il doit être porté par une association ou un collectif d'habitants sur des terrains communaux.

Le Comité de Fleurissement a été contacté et est intéressé par celui-ci. Le Président s'est engagé à porter ce projet, à planter et entretenir les arbres.

Un appel auprès des habitants et de l'école peut être envisagé. Une formation de deux jours est proposée à deux personnes.

10 arbres seront financés par Grand Bourg Agglomération.

Le conseil décide de ne pas se positionner cette année afin de laisser le temps à la réflexion pour la localisation des plantations.

5. Questions diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de la part du responsable des déchets de Grand Bourg Agglomération qui indique que les communes vont avoir l'obligation de mettre en place des bacs de tri en complément des poubelles dans le village (**loi Agec**, ou **loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire**). Grand Bourg Agglomération propose un accompagnement par le biais d'une subvention.

Le conseil émet un avis favorable à cet accompagnement et souhaite déposer un dossier afin d'équiper la salle des fêtes et le city-stade de bacs jaune et noir.

- Le comité de fleurissement de l'Ain a adressé un courrier concernant le concours des jardins fleuris. Les communes intéressées peuvent proposer des photos de jardins privés ou publics.
- Un rendez-vous pour l'attribution des logements du lotissement des Jardins par Logidia se tiendra le mercredi 30 juillet.
- Micronov a fait un don de téléphone à la Commune en tant que partenaire. Ce téléphone sera utilisé pour les états des lieux des salles communales.
- Un premier état du recensement de la population a été reçu. 813 bulletins ont été collectés (dont 357 logements, 2 logements non-collectés). La commune compte 330 résidences principales.

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 10 septembre 2025 à 20h30.

La séance est levée à 23h20.

**Le secrétaire de séance,
Emma RENARD**



**Le Maire,
Sandrine DUBOIS**

